

17 février 2026

Aide à mourir : l'ADMD alerte sur la stratégie de l'échec mise en oeuvre par les forces conservatrices du Parlement

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité exprime sa plus vive inquiétude quant au déroulement des discussions parlementaires sur les propositions de loi relatives à la fin de vie. Depuis hier, lundi 16 février, les deux textes (soins palliatifs et aide à mourir) sont examinés en seconde lecture à l'Assemblée nationale, mais le temps est désormais compté. Sur le texte relatif au droit à l'aide à mourir, plus de 2 000 amendements ont été déposés, dont une grande majorité relève d'une obstruction assumée par les opposants.

L'ADMD alerte sur le risque réel de voir compromis, par manque de temps et par la stratégie de dissociation des deux textes voulue par François Bayrou, l'aboutissement du droit à l'aide à mourir. Un risque renforcé à la suite d'une réunion qui s'est tenue ce lundi 16 février au Sénat, en présence de Sébastien Lecornu, de Gérard Larcher et de présidents de groupe, et qui aurait envisagé le retour, en avril, de la seule proposition de loi relative aux soins palliatifs.

Jonathan Denis, président de l'ADMD, rappelle que : « *Il est désormais de la responsabilité pleine et entière de tous les parlementaires, ainsi que du Premier ministre, de permettre l'aboutissement de ce texte. En laissant perdurer les blocages et les manœuvres dilatoires, ils permettent de facto à des autorités religieuses et à une minorité de médecins paternalistes d'imposer leur vision à l'ensemble de la société, prolongeant ainsi un pouvoir sur nos corps et nos souffrances. Il est temps que nos élus aient le courage d'agir. Nul principe dans la République ne devrait nous contraindre à subir des souffrances que l'on juge insupportables au nom de convictions qui ne sont pas les nôtres.* »

Face à l'urgence et à l'attente des Français, l'ADMD appelle solennellement les parlementaires et le Premier ministre à garantir l'aboutissement des deux propositions de loi avant l'été.

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
06 34 04 54 96 - presse@admd.org